

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 6 octobre 2015

Résolution: CA15 22 0364

---

**Résolution appuyant les centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal et dénonçant l'ultimatum du gouvernement du Québec**

Attendu que les six centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal ont été créés, il y a plus de 40 ans, pour répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, notamment les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

Attendu que l'éducation populaire permet aux personnes d'être parties prenantes des transformations sociales et d'accroître leur capacité à exercer pleinement leurs droits;

Attendu que la population y a accès à des activités d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel formateurs de liens de socialisation, d'entraide, d'implication et d'intégration;

Attendu que 8 200 membres, 6 000 familles, 283 employé-e-s et 1 173 bénévoles fréquentent les CEP toute l'année;

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest accueille, depuis plus de 40 ans, deux des six centres montréalais sur son territoire, soit le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA);

Attendu que la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population du Sud-Ouest;

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest, a manifesté publiquement son appui au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et au CEDA à plusieurs reprises depuis 2012, et que les élus de l'Arrondissement se sont engagés à collaborer avec eux dans la recherche de solutions;

Attendu que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), propriétaire des bâtiments abritant ces centres, n'a pas renouvelé sa contribution annuelle de 340 000 \$ et a annoncé qu'elle ne renouvellera pas les baux transitoires venant à échéance le 31 mai 2016 pour des raisons financières;

Attendu que le gouvernement du Québec a donné un ultimatum aux CEP à l'effet de fournir, d'ici le 31 octobre 2015, un plan de financement autonome de 750 000 \$ par année « pour prouver leur viabilité » alors qu'ils s'autofinancent déjà à 48%, sans quoi on pourrait les obliger à cesser leurs opérations.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par

Sophie Thiébaud, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement de Sud-Ouest :

- réitère son appui aux six centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal dans leur volonté de poursuivre leurs activités;
- dénonce la vision comptable de l'éducation populaire dont fait preuve le gouvernement du Québec avec cet ultimatum;
- demande au gouvernement du Québec de rénover adéquatement les bâtiments abritant les CEP afin de leur donner des conditions adéquates pour leurs activités;
- demande au gouvernement du Québec d'octroyer un financement stable et pluriannuel qui permette aux CEP de remplir adéquatement leur mission historique;
- invite la population à soutenir les CEP en signant la pétition sur le site web <http://sauvonslescep.com>;

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au ministre de la Santé et Services sociaux, au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'au maire de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Benoit DORAIS

---

Maire d'arrondissement

Mathieu LEGAULT

---

Secrétaire d'arrondissement substitut